



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 29 avril 2019 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 23 avril 2019 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme GUERRINI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. FILONI, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. DELIPERI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, M. LEONETTI, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VANNUCCI à M. MONDOLONI, M. PUGLIESI à Mme GUERRINI, Mme CORTICCHIATO à Mme OTTAVY, Mme FLAMENCOURT à M. ARESU, M. PAOLINI à Mme OTTAVY-SARROLA, M. CAU à Mme FELICIAGGI, Mme SANNA à Mme SICHI, M. KERVELLA à Mme COSTA, M. FERRARA à M. le maire, Mme SANTONI-BRUNELLI à M. SBRAGGIA, Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. CHAREYRE à M. DELIPERI, Mme PILLOTTI à Mme BIANCAMARIA, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

Etaient absents :

M. CASTELLANA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	30
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20190429-2019_88-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/05/2019

Affichage : 03/05/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

Séance du lundi 29 avril 2019

Délibération N°2019/88

**Carte blanche aux pratiques amateurs en Théâtre et
Musique**

Crìa in liberta (Créer en liberté)



Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Conformément à la circulaire du premier ministre du 29 septembre 2015 en faveur de l'aide aux associations, en adéquation avec la récente adhésion à la charte pour la diffusion de la création artistique insulaire adoptée en conseil municipal le 17 décembre 2018 et dans la continuité de la politique engagée depuis mars 2014, la Ville d'Ajaccio poursuit son action en faveur du spectacle vivant en favorisant et en encourageant la pratique « amateur » en raison d'un tissu associatif riche et actif.

Avec l'espace Diamant, outil opérationnel et structure à vocation multiple, la direction de la culture accueille toute l'année une programmation en spectacles vivants, en conférence et cinéma.

A cette programmation municipale s'ajoute une forte demande des associations de se produire et la nécessité pour la municipalité, d'y répondre, signifiant ainsi la volonté de l'autorité municipale d'affirmer son soutien aux acteurs culturels travaillant sur son territoire.

Pour ce faire, la direction de la culture a décidé, pour la première fois, de donner carte blanche au pratique « amateur » en théâtre et musique en créant la manifestation *Crià in liberta*. Pendant deux semaines, du Mardi 17 au samedi 28 septembre, l'Espace Diamant ouvre ses portes et met, gracieusement, à disposition des associations, ses locaux, son personnel technique et d'accueil et des moyens de communication dédiés afin de faire rayonner le théâtre et la musique insulaire.

Chaque pratique sera représentée et donnera lieu à une représentation répartie de la façon suivante :

La première semaine sera consacrée au Théâtre - Du mardi 17 au samedi 21 septembre

La seconde semaine sera réservée à la Musique - Du mardi 24 au samedi 28 septembre

La billetterie sera assurée par les associations.

Il a été décidé de laisser les associations fixer librement le prix des représentations.

La programmation est détaillée en annexe 1.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver la création de cet évènement visant à promouvoir la pratique amateur en Théâtre et musique

D'autoriser le maire à signer tous les actes administratifs et à passer tous les contrats relatifs à cet évènement.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de Mme Simone GUERRINI, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 26 avril 2019,

Considérant qu'il convient de favoriser et d'encourager la pratique artistique en amateur, en raison d'un tissu associatif riche et actif,

ADOpte
Al'unanimité de ses membres présents et représentés

La mise en place de cet évènement visant à promouvoir les pratiques amateurs en théâtre et musique

Autorise
Monsieur Maire à engager toutes procédures et à signer tous documents (Conventions, engagement de dépenses...) relatifs à la programmation de cet évènement.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Laurent MARCANGELI